

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/II-02

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

**PROGRAMMES POUR LES COMMUNES EN MATIERE
D' HABITAT et CADRE DE VIE**

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Lors du vote du Budget Primitif 2011, notre Assemblée Départementale a adopté les différentes autorisations de programmes pour les politiques d'aides aux Communes en matière d'Habitat et Cadre de vie.

A cette période de l'année, nous constatons une progression des dépôts de dossiers, conséquence directe de la mise en œuvre du programme 2007-2013 des contrats de pays, qu'il s'agisse :

- de nos actions d'accompagnement en matière d'OPAH (Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat),
- ou de l'aide en matière de résorption de l'habitat insalubre.

I – ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'OPAH

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté une autorisation de programme de **400 000 €** pour les actions publiques d'accompagnement d'OPAH.

Tous ces projets, souvent complexes et lourds financièrement pour les Communes, bénéficient de la démarche Contrat de Pays. Nous constatons que bon nombre d'entre eux ont aujourd'hui abouti et que les travaux sont prêts à démarrer.

Afin de prendre en compte ces éléments, et au vu des dossiers en instance dans nos Services, je vous propose d'adopter une autorisation de programme complémentaire de **400 000 €** pour l'exercice 2011, sur l'article 2041433, sous fonction 74. Les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire.

II – RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Lors du vote du budget primitif 2011, nous avons adopté une autorisation de programme de **20 000 €** pour la politique de résorption de l'habitat insalubre.

L'examen des demandes en cours met en évidence une augmentation de besoins.

Compte tenu des éléments exposés, je vous propose d'adopter pour l'exercice 2011, une autorisation de programme complémentaire de **10 000 €** et de ratifier 10 000 € supplémentaires en crédits de paiements sur l'article 2041431, sous fonction 72.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Actions publiques d'accompagnement d'OPAH :

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de 400 000 € pour 2011 sur l'article 2041433, sous-fonction 74 ;
- Précise que les crédits de paiement correspondants seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire ;

Résorption de l'habitat insalubre :

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de 10 000 € et ratifie 10 000 € supplémentaires en crédits de paiement sur l'article 2041431, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,